

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2021

Etaient présents : Mmes FRANCOIS, FUMEY, HERMET, SOUM-GLAUDE, VINCENT

Mrs : AZEMA, BETEILLE, CANAL, CASSAN, FOUCQUE, HERRERO, MICHEL, PALAU, PONTIER

Absent excusé : Mme LAURIER

PROJET AGRI-VOLTAIQUE

La société SOLVEO ENERGIE envisage d'implanter sur le territoire de la commune un parc photovoltaïque se situant au lieu-dit : Les Roques. Pour ce faire, elle doit procéder à l'ensemble des études de faisabilité et de conception nécessaires pour déterminer la possibilité de réaliser le projet, y compris les équipements nécessaires à la production d'électricité à partir de l'énergie solaire et à son raccordement au réseau électrique, en fonction des contraintes environnementales et techniques du territoire communal concerné. Avant d'entamer toutes les démarches, il est nécessaire que la commune donne son accord pour ce projet. Le Conseil Municipal après avoir délibéré autorise cette implantation.

TRANSFERT DE COMPETENCE EN MATIERE DE PLU

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se positionner quant au transfert de compétence en matière de PLU. Considérant que le maintien de cette compétence au niveau communal permet de maîtriser l'aménagement et l'évolution de l'urbanisation en fonction des spécificités de chaque commune, que le transfert de cette compétence rendrait toute évolution des documents d'urbanisme plus complexe et plus longue pour l'ensemble des communes et que ces dernières perdraient une certaine flexibilité pour engager des procédures de modification, de révision ou de mise en compatibilité des documents d'urbanisme, il n'apparaît donc pas aujourd'hui opportun d'engager le transfert de cette compétence à la Communauté de Communes de la Montagne Noire. Le Conseil Municipal s'oppose donc à ce transfert.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 COMMUNE

Le compte administratif de la Commune s'établit comme suit :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATION DE	Section de fonctionnement	785 890.57 €	1 049 145.75 €
L'EXERCICE	Section d'investissement	179 687.48 €	155 593.13 €

REPORT DE	Report en section de fonctionnement		524 776.41 € (excédent)
L'EXERCICE 2019	Section d'investissement	65 612.66 € (déficit)	

RESULTAT	Solde de fonctionnement	+ 788 031.59 €
----------	-------------------------	----------------

DEFINITIF	Solde de d'investissement	- 89 707.01 €
-----------	------------------------------	------------------

Le Maire ayant quitté la salle, le compte administratif a été voté à l'unanimité.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DE LA REGIE DU SITE

Le compte administratif du site s'établit comme suit :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATION DE	Section de fonctionnement	81 306.11 €	70 503.81 €
L'EXERCICE	Section d'investissement	14 769.10 €	156 263.33 €

REPORT DE	Report en section de fonctionnement		
L'EXERCICE 2019	Section d'investissement	155 102.64 € (déficit)	

RESULTAT	Solde de fonctionnement	-10 802.30 €
DEFINITIF	Solde d'investissement	- 13 608.41 €

Le Maire ayant quitté la salle, le compte administratif a été voté à l'unanimité

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le compte administratif du budget de l'eau et de l'assainissement s'établit comme suit :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATION DE	Section d'exploitation	178 019.59 €	149 192.03 €
L'EXERCICE	Section d'investissement	41 943.68 €	63 370.92 €

REPORT DE	Report en section de fonctionnement		24 676.72 € (excédent)
L'EXERCICE 2019	Section d'investissement		176 924.04 € (excédent)

RESULTAT	Solde de fonctionnement	-4 150.84 €
DEFINITIF	Solde d'investissement	+ 198 351.28 €

Le Maire ayant quitté la salle, le compte administratif a été voté à l'unanimité.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

		DEPENSES	RECETTES
REALISATION DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	105.01 €	100.00 €
	Section d'investissement	0.00 €	0.00 €

REPORT DE L'EXERCICE 2019	Report en section de fonctionnement		47.37 € (excédent)
	Section d'investissement		0.00 €

RESULTAT DEFINITIF	Solde de fonctionnement	+ 42.36 €
	Solde d'investissement	0.00 €

Le Maire ayant quitté la salle, le compte administratif a été voté à l'unanimité.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DIFFERENTS BUDGETS

La comptabilité du Percepteur étant identique à celle de la Commune, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité les différents comptes de gestion pour l'année 2020.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Le budget principal, pour l'exercice 2021, est équilibré en recettes et dépenses en section de fonctionnement aux montants de :

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
1 696 169.11 €	1 696 169.11 €

Le budget principal pour l'exercice 2021 est en suréquilibre en section d'investissement du fait de la cession du village vacances.

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES
1 220 817.01 €	2 041 724.47 €

Le budget annexe de la gestion du site, pour l'exercice 2021, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
117 307.17 €	117 307.17 €	34 555.19 €	34 555.19 €

Le budget annexe du service de l'eau et de l'assainissement pour l'exercice 2021, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
204 273.76 €	204 273.76 €	537 897.45 €	537 897.45 €

VOTE DES TAXES LOCALES

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2020 et les reconduire à l'identique sur 2021 en tenant compte de la fusion de la part communale et départementale sur le TFPB soit :

Taxe foncière (bâti) : 41.71 % dont taux départemental 2020 de 30.69 %

Taxe foncière (non bâti) : 74.94 %

CFE : 21.17 %

TARIF EAU/ASSAINISSEMENT 2022

Suite à de nombreux travaux en cours et investissement à venir sur le réseau de l'eau/assainissement, le Conseil Municipal a décidé de procéder à une nouvelle hausse du tarif de l'eau et de l'assainissement à partir de 2022, à savoir :

- EAU : 1.40 € le m³
- ASSAINISSEMENT : 1.40 € le m³
- TAXE D'ABONNEMENT : 59.67 € /an
- LOCATION COMPTEUR : 9.00 € /an

SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION DES JARDINS PARTAGES DE L'AIGUEBELLE

Le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention de 500.00 € à la nouvelle association « les jardins partagés de l'Aiguebelle », afin d'aider à sa mise en route et son fonctionnement.

QUESTIONS DIVERSES

- Le Conseil Municipal ayant entériné la décision de la Commission d'Appel d'Offre relatif à l'appel à projet lancé pour la cession du village vacances, le Conseil Municipal décide de prolonger l'avenant de convention de concession avec VVF jusqu'au 31/12/2021 afin qu'ils puissent continuer l'exploitation. Cet avenant s'arrêtera de fait dès que la cession du site sera effective.
- Monsieur le Maire signale qu'à la suite de la sécheresse qui sévit, certains habitants du Lampy et de Leignes, ont sollicité la commune afin d'effectuer des livraisons d'eau. En effet ces lieux sont alimentés par des sources privées et elles ne permettent plus une alimentation correcte. La dernière délibération datant du 12/04/2010, le Conseil Municipal fixe un nouveau tarif en tenant compte de l'augmentation du prix de l'eau et du salaire de l'agent mis à disposition.
- Suite à une demande urgente, le Conseil Municipal décide de louer le logement communal qui s'est libéré récemment.
- Monsieur le Maire présente les circuits et boucles qui traverseront le territoire communal et qui devront être inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de randonnées (PDIPR). Cette inscription est gage de qualité notamment au niveau de la sécurité des randonneurs. Le Conseil Municipal émet un avis favorable

au passage sur le territoire communal des itinéraires tels que proposés par la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois.

- Le Conseil Municipal donne son accord pour louer un appartement communal à la personne recrutée à l'OIT pour la saison estivale
- Josette FRANCOIS sera la référente Culture au sein de la CDC de la Montagne Noire.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h00

Le Maire



